



## **INFOS RETRAITE-CNRACL**

**2015-01**

**PARIS le 23 février 2015**

**Cher(e) s camarades,**

**Vous trouverez dans cette lettre :**

- **Résultats des élections au conseil d'administration de la CNRACL**
- **Séance d'installation du conseil d'administration du 29 janvier 2015**
- **Compte rendu du conseil d'administration extraordinaire du 11 février 2015 : convention d'objectifs et de gestion et budgets 2015**

**Le Secrétariat fédéral,**

## Elections

Les élections au conseil d'administration de la CNRACL, se sont déroulées du 20 novembre au 4 décembre 2014.

**FORCE OUVRIERE conserve sa deuxième place**, avec 229 741 voix (143 673 voix dans le collège des actifs et 86 068 voix dans le collège des retraités) soit au total 18,6% des suffrages exprimés dans les deux collèges.

Nous pouvons regretter la forte diminution des votants en particulier dans le collège des actifs, en effet sur les **2 435 368** inscrits, seulement **764 585 suffrages ont été exprimés**, soit 31,63 % des actifs (35,87% en 2008 et 45,16% en 2001).

Pour le collège retraités sur **1 118 089** inscrits, **467 354** exprimés, soit 41,96 % de votants (49,65 % en 2008 et 48,53 % en 2001).

**Nous avons dénoncé cet état de fait qui est dû principalement à la sortie tardive des textes par les ministères et l'utilisation du vote électronique.**

**Pour FORCE OUVRIERE sont élus :**

**Collège actifs : Yves KOTTELAT et Francis VOILLOT**

**Collège retraités : Robert POUGIS et Raymond PERROT**

-----

## Installation du conseil d'administration

Le conseil d'administration a été installé le 29 janvier 2015.

Le Président Claude DOMEIZEL (collège employeur territorial) a été réélu pour un mandat de 6 ans.

Cinq vice –Présidents ont également été élus :

- commission de la réglementation : Jean Luc GIBELIN (collège actifs CGT)
- commission du développement et du partenariat : Richard TOURISSEAU (collège employeurs hospitaliers)
- commission des comptes : Yves KOTTELAT (collège actifs FO)
- commission de l'action sociale : Jean Pierre GYUOMARC'H (collège employeurs territoriaux)
- commission de l'invalidité et de la prévention des risques professionnels : Nadine BRUCHER (collège actifs CFDT)

-----

## Conseil d'administration extraordinaire du 11 février 2015

Ce conseil d'administration avait pour objet le vote de la convention d'objectifs et de gestion et l'adoption des budgets 2014 et 2015 de gestion administrative.

**La délégation FORCE OUVRIERE s'est prononcée contre la convention d'objectifs et de gestion et contre les budgets 2014 et 2015.**

**En effet nous avons dénoncé lors de notre intervention (page 6), la position gouvernementale, d'imposer sans réelle concertation et sans prendre en compte les besoins réels de la CNRACL, une réduction de moyens tant au niveau des personnels que des budgets (-2 % de diminution des effectifs par an, et -15 % sur les frais de fonctionnement).**

Cette situation est inadmissible, car les diverses contre réformes des retraites sont non seulement responsables d'une remise en cause des droits, mais aussi de la complexité des dossiers et donc de l'augmentation de la charge de travail.

Cette contrainte budgétaire imposée par l'ETAT ne peut qu'aboutir à une forte diminution de la qualité de service, mais également à un transfert de charges vers les établissements hospitaliers et les collectivités territoriales.

Or pour FORCE OUVRIERE, nous souhaitons administrer notre caisse dans le seul but d'apporter aux affiliés (actifs et retraités) et aux employeurs un service irréprochable.

La seule vision comptable du gouvernement, adoptée pour tous les secteurs de la fonction publique et des organismes sociaux, sous la contrainte de la commission européenne, ne peut qu'aboutir à des difficultés de gestion qui atteindront les personnels au travers de la constitution de leur dossier retraite et ensuite de la liquidation de leurs droits !

**FO ne peut cautionner la suppression de 45 emplois, ou comment vouloir faire mieux avec moins de personnels !**

## Sur le vote de la convention d'objectifs et de gestion :

Employeurs territoriaux et hospitaliers : 8 voix pour  
CGT : 4 voix contre, FO : 2 voix contre, CFDT : 2 voix abstention.

La convention d'objectifs et de gestion a été adoptée par 8 voix pour, 6 contre et 2 abstentions.

## Sur les votes des budgets de gestion

2014 : employeurs territoriaux et hospitaliers : 8 voix pour  
CGT : 4 voix contre, Fo 2 voix contre, CFDT 2 abstentions.

Le budget 2014 a été adopté par 8 pour, 6 contre et 2 abstentions.

2015 : employeurs territoriaux et hospitaliers : 8 voix pour  
CGT : 4 voix contre, FO 2 voix contre, CFDT : 2 voix pour

Le budget 2015 a été adopté par 10 voix pour et 6 contre.

Cette situation est inédite pour notre caisse de retraite.  
En effet depuis son existence, nous avons toujours réussi à prendre des décisions à l'unanimité.

Or aujourd'hui, nous constatons qu'une majorité accompagne la politique suicidaire du gouvernement !

**FORCE OUVRIERE continuera à défendre notre régime spécial, en s'opposant à toute contre-réforme. De même nous prendrons toujours nos responsabilités, afin de faire en sorte que notre CNRACL, puisse œuvrer pour le bien des agents et des retraités.**

-----

## **Déclaration FO conseil d'administration CNRACL du 11 février 2015**

**Monsieur Le Président,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers collègues,**

**Il nous appartient aujourd'hui de voter le projet de convention d'objectifs et de gestion de notre caisse pour les années 2014 à 2017.**

**Nous pouvons constater que ce projet se voit déjà amputé d'une partie de sa durée, de par la volonté des différents ministères !**

**Depuis mi 2013, nous travaillons sur ce nouveau projet, il serait intéressant de connaître aujourd'hui le coût engendré par ces réunions, par le travail demandé au service gestionnaire. Nous pensions qu'au regard des grands discours de nos gouvernants sur le dialogue social, que ce dialogue passait par une écoute des partenaires et la prise en compte même partielle de leurs réflexions.**

**Or, nous constatons qu'il n'en est rien. Nous ne pouvons accepter la position gouvernementale d'imposer à notre caisse, sans prendre en compte la situation, une réduction de moyens, tant au niveau des personnels que des budgets.**

**Il est nécessaire de rappeler que notre gestionnaire a déjà lors de la précédente COG et sans attendre la volonté du gouvernement, diminué les effectifs à hauteur de 24 équivalents temps plein.**

**Le budget de gestion administrative de notre caisse a évolué de 26,8 % en 10 ans, alors que le nombre de cotisants augmentait de 33 % et le nombre de retraités de 51,5 %.**

**Les différentes réformes sont responsables de la complexité des dossiers et donc de l'augmentation de la charge de travail. Alors ce budget de gestion administrative de 105 millions d'euros pour 2015, représente un coût de 29 € par affilié, soit 0,6 % des prestations alors que d'autres régimes se situent à 2 %.**

**De plus, nous sommes aujourd'hui, le seul régime et de loin à avoir un coût de gestion aussi bas. Je sais que les commissaires du gouvernement me diront que nous ne calculons pas ce coût sur des données comparables aux autres régimes.**

**Ce à quoi je peux répondre que cela fait des années que nous demandons, la formule de calcul permettant cette comparaison. La diminution imposée des effectifs ne permettra pas au service gestionnaire de répondre aux exigences du conseil d'administration, notamment en matière de qualité de service, et se traduira par une dégradation des conditions de travail des agents de la caisse.**

**Le refus de report des excédents du fonds d'action sociale, alors que les besoins sont en augmentation, n'est pas acceptable.**

**Les compensations versées par notre caisse pour des régimes déficitaires, représentent depuis 2004 la somme de 65 milliards d'euros soit environ 5 années de versement de pensions !!!**

**Peut-on croire aujourd'hui que cette convention tripartite sera respectée par les signataires, en particulier l'Etat ?**

**Je prendrai pour exemple la dernière convention d'objectifs et de gestion :**

- l'engagement pris de traiter les validations de service de non titulaire, n'a pas été tenu, cela est-il dû aux 24 postes à temps complet perdus ? Le service gestionnaire a présenté depuis plus d'un an un projet de texte afin de tenter de résoudre cette difficulté, sans réponse de la part des ministères. Je voudrais tout de même souligner la gravité du problème, en**

**effet ce sont des agents qui subissent aujourd'hui cet état de fait, car ils ne peuvent pas connaître leurs droits et ainsi la date prévisible de leur départ en retraite.**

- **Et de plus, il ne faut pas oublier que les validations de services de 2005 à 2011 ont apporté au régime plus de 4 milliards d'euros !**

**- l'engagement de l'état à fournir les réponses à nos questions, à nous présenter les textes avant leur sortie officielle, tous ces engagements ont-ils été tenus ? Pour mémoire je prendrai le cas des élections CNRACL, je n'en dirai pas plus.**

**Alors, Monsieur le Président, mes chers collègues, pour notre délégation FORCE OUVRIERE nous voterons contre ce projet de convention d'objectifs et de gestion, qui ne correspond pas à notre souhait de continuer à administrer notre caisse, dans un objectif de qualité de service tant pour les affiliés que pour les employeurs.**

**Je souhaite remercier les personnels de la caisse, pour la qualité de leur travail et leur disponibilité, et le président élu récemment à l'unanimité.**

**Je vous remercie.**